



Frais de huissier à la charge de qui????

Par **vincent**, le **29/06/2012** à **13:29**

Bonjour,

Suite à une décision de justice, un organisme à été condamné à me verser des dommages et intérêts. Ne me payant pas mon avocat a saisi un huissier pour récupérer mes fonds. Au moment du versement des fonds, le huissier me communique qu'il va me prendre 8 à 10% de frais.

Je ne comprend pas pourquoi. Je pensé que du fait que je réclame mon argent suite à une décision de justice, les frais étaient à la charge de l'organisme qui m'est redevable des dommages et intérêts.

merci